

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté – Égalité – Fraternité -

7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027 94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°22/DEC/258

DÉCISION DU MAIRE

ACCORD-CADRE N°2022M03 D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ COMMUNAL POUR LA PÉRIODE 2023 À 2026 AU PLUS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU ensemble les documents de consultation des entreprises et l'avis d'appel public à la concurrence du 30 septembre 2022 ;

VU les candidatures et offres reçues ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 22 décembre 2022 ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le rapport d'analyse des offres ;

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Il est décidé de confier à un prestataire privé, par accord-cadre n°2022M03, l'entretien du patrimoine arboré communal.

<u>Article 2</u>: Il est retenu pour ce faire l'entreprise HATRA, pour un montant maximum de prestations annuelles arrêté à la somme de 50.481,60 € entendue hors taxes.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le marché avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 3</u>: Le présent marché est conclu pour une période de 12 mois reconductible 3 fois au plus.

<u>Article 4</u>: Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours et seront prévus aux budgets des années suivantes couvrant la période complète d'exécution du présent marché.

<u>Article 5</u> : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 29 décêmbre 2022.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le $3\,\,0\,$ JAN. 2023 Et de la publication le $3\,\,0\,$ JAN. 2023

Pour le Maire et par délégation : La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS